ILLE-ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2022-257

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Ille-et-Vilaine /

35-2022-11-19-00001 - Arrêté du 19 novembre 2022 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST) (2 pages) Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2022-11-19-00001

Arrêté du 19 novembre 2022 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST)

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ du 19 NOV. 2022
portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine (CODERST)

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié portant renouvellement des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

VU le courrier de la Fédération d'Ille-et-Vilaine de pêche et de protection du milieu aquatique du 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'Ille-et-Vilaine.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'Ille-et-Vilaine est modifié comme suit :

Article 1

3 – Neuf représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts :

- Trois représentants des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

  Fédération départementale des associations agréées de pêche :
  Titulaire : M. Jérémy GRANDIÈRE
  Suppléant : M. Thierry SAUVAGÈRE

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 modifié demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Rennes, le 19 NOV. 2022

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Paul-Marie CLAUDON